

Amrane Ali, président du Collectif des associations de Harkis des Alpes maritimes
Bouarès Hocine, président de l'AFRONAAA
Bourabaa Brahim, président de l'association Trait d'union
Carel Serge, vice-président de la Fédération Nationale pour la Reconnaissance des Harkis
Chabi Hafida, ancien membre de section au CES.
Chalabi Yamina, co-présidente nationale d'ARACAN
Goudjil Ahmed, président de l'Amicale de la Force de Police Auxiliaire
Haddouche Mohamed, président du Fonds de dotation pour la mémoire des Harkis
Hamoumou Mohand, président national d'AJIR pour les Harkis
Kenane Abdelkader, président de l'Association des Harkis et Supplétifs rapatriés de la Meuse
Laazaoui Mohamed, secrétaire général de l'Association Justice Information Réparation pour les Harkis
Vitu Bertrand, président de la Fédération Nationale pour la Reconnaissance des Harkis

**Avis et propositions pour une fondation
pour la mémoire des Harkis
suite au rapport de Monsieur Franck Le Guen**



A l'attention de :

**Madame Patricia Mirallès, Ministre déléguée
à la Mémoire et aux Anciens Combattants**

9 avril 2025

« Il faut aussi agir pour redonner la considération et l'estime à ceux qui ont été les victimes de ce piège historique, à faire de cette mémoire un instrument de vie. Rétablir la vérité et aider les descendants à dépasser, sans l'oublier, le traumatisme, c'est ce que peut faire un pouvoir démocratique qui entend réparer. »

Dominique Schnapper, sociologue, ancien membre du conseil constitutionnel.
Colloque « comment réparer l'irréparable », Sénat, mars 2023

Madame la Ministre,

Lors de la réunion du 4 mars 2025, vous avez remis, à chacun des quatorze participants présents, un exemplaire du rapport écrit par le contrôleur général des armées Franck Le Guen et vous avez demandé un retour sur les propositions contenues ainsi que sur les souhaits pour la suite à donner après avoir consulté nos bureaux respectifs. Et vous avez annoncé une autre réunion en avril, pour échanger sur les contributions reçues et décider de la suite.

Pour rappel, AJIR avait transmis en octobre 2024 une note d'une douzaine de pages à l'Élysée, au contrôleur général des Armées et à votre prédécesseur ainsi qu'à vous-même et à votre cabinet. Ce document et le rapport nous apparaissent convergents dans l'ensemble. Il demeure cependant des différences d'appréciation quant aux préconisations du rapport.

Après lecture attentive du document de Monsieur Le Guen et échanges entre nous, nous avons l'honneur de vous faire parvenir nos remarques sur le rapport et nos souhaits pour la suite.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

1- REMARQUES SUR LE RAPPORT

Nous tenons d'abord à **souligner la qualité du travail** mené par Monsieur Le Guen. Respectant le cadre de votre lettre de mission, Monsieur Le Guen s'est limité au périmètre de la mémoire des harkis avec une acception large du terme harki. Il rappelle l'hétérogénéité de cette population qui est réelle et qui élargit le champ d'investigation de la future Fondation. Il y a tout un monde derrière le mot Harki : anciens supplétifs, militaires engagés, dont ceux qui ont poursuivi leur carrière en Allemagne, anciens élus ou notables, etc. Les trajectoires des enfants sont aussi très diverses. Mais comme le souligne Monsieur Le Guen, cette population a un « socle commun ». En effet, la relégation spatiale à leur arrivée, les conditions indignes d'accueil, le vécu traumatique de l'exil et le silence sur leur histoire (« mémoire enfouie ») ont forgé une « communauté de destin » pour reprendre les termes de Dominique Schnapper.

Ce rapport reconnaît l'urgence d'une structure pour sauver de l'oubli la mémoire des harkis.

- Selon lui, **deux structures sont possibles** en théorie : une fondation autonome reconnue d'utilité publique à durée illimitée ou une fondation sous égide, abritée par la fondation de la mémoire de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie.
Dans les deux cas, abritée ou autonome, la future fondation sera confrontée au même défi : trouver des financements privés conséquents (4 à 5 millions d'euros de fonds privés et autant de fonds publics).
- Le rapport **exclut l'option** « **association** reconnue d'utilité publique » qui n'est pas adaptée à l'ambition du projet.
- Il **ne retient pas non plus la piste d'un fonds de dotation** au motif que, sauf dérogation exceptionnelle, un fonds de dotation ne pourrait pas recevoir de fonds publics.
- On note aussi que le rapport **n'explore pas la piste d'une fondation de coopération universitaire**, bien que plus facile et plus rapide à mettre en place (point évoqué lors de la réunion par Serge Carel et Bertrand Vitu). Cet oubli est sans doute dû au fait que celle-ci nécessite une conformité avec les missions de l'enseignement supérieur et semble éloignée du champ plus large d'une fondation pour les Harkis.

La fondation abritée est préconisée dans le rapport car sa mise en œuvre pourrait être plus simple et plus rapide sur le plan administratif qu'une fondation autonome. Elle pourrait aussi être testée pour une durée limitée alors que les fondations autonomes ont une durée illimitée.

- Le rapport rappelle cependant qu'**une fondation abritée ne dispose pas de personnalité morale** et ne peut pas avoir ses propres salariés.
- De plus, la fondation « abritante » doit au préalable avoir dans ses statuts la compétence d'abritement ce qui n'est pas le cas, pour l'instant, de la FMGA. (mais cela peut être ajouté dans ses statuts si son CA en est d'accord)
- Enfin, ce n'est pas écrit dans le rapport mais cela se comprend : **il ne sera ni plus aisé, ni plus rapide de trouver des fonds privés pour une fondation abritée que pour une fondation autonome.**

2- SOUHAITS ET RECOMMANDATIONS

A- Ce qui fait unanimité :

1-Le besoin d'aller vite. Une fondation est demandée depuis plus de 20 ans. Le Président de la République actuel a entendu cette demande qui s'inscrit d'une part dans son souhait de réconcilier, par la vérité historique, les mémoires meurtries par la guerre d'Algérie et d'autre part dans sa volonté de poursuivre le travail de reconnaissance due aux Harkis.

Vous avez annoncé Madame la Ministre, le 25 septembre 2023, la décision de demander un rapport d'opportunité au CGA. Vous nous avez remis le rapport en mars 2025. Il est urgent de prendre une décision sur la suite à ce rapport d'opportunité, favorable sur le fond.

Nous vous demandons de maintenir comme annoncé une réunion du groupe de liaison en avril. C'est important pour avoir une chance que la fondation, autonome ou abritée, soit inaugurée - ou pour le moins sur les rails - avant la fin de ce mandat. Cela peut paraître court mais le calendrier dépend surtout de la volonté politique.

2-Une clarification de la méthode

On ne sait pas sur quels critères objectifs a été constitué ce « groupe de liaison » ; on ne connaît pas sa mission ni ses moyens. Sans critères objectifs, ce groupe ne peut pas avoir de légitimité. Et sans objectif clair ni moyens, son efficacité sera limitée.

Nous vous proposons de remplacer le groupe de liaison par deux groupes :

- **Un groupe d'une vingtaine de personnes, chargé de concertation** sur tous les sujets concernant les familles d'anciens Harkis (réparation financière, projets culturels, CNIH, discriminations, action sociale, etc). Les critères objectifs seraient la représentativité (tenue d'assemblées générales annuelles, nombre d'adhérents, étendue de l'implantation géographique, activités, communication, etc.). Les Préfectures et l'Onac via ses directeurs départementaux sont à même de lister les associations et personnalités répondant à des critères objectifs de représentation nationale ou régionale. Ce groupe serait comme le HCR, le G12 ou la commission Ceaux une structure d'information, de concertation et de propositions, à réunir 2 à 3 fois par an. (frais de déplacement pris en charge par le ministère)
- **Un groupe de travail, d'une dizaine ou douzaine de personnes pour travailler uniquement sur la préfiguration d'une fondation.** Les critères seraient les compétences et connaissances utiles pour le projet (connaissances historiques, sociologiques et juridiques, réseau mobilisable pour le financement, expérience dans la création de structures comparables telles que mémorial, fondation ou fonds de dotation, etc). Ce groupe disposerait d'un budget pour se réunir et pour se déplacer (audition de divers experts). Il informerait le groupe de concertation de l'avancée du projet.

3-Une fondation autonome plutôt qu'une fondation abritée.

- L'ampleur de la tâche (lutter contre l'oubli et le risque de désinformation entre autres) et la reconnaissance due à des citoyens qui ont payé d'un lourd tribut la défense de la Nation rendent **nécessaire une fondation autonome** ayant la personnalité morale et reconnue d'utilité publique.

- **L'obstacle majeur, trouver 51% de la dotation en provenance de fonds privés, reste le même qu'il s'agisse d'une fondation abritée ou autonome.** Car sans dotation conséquente, comme le rappelle pertinemment le rapport Le Guen, à moins de huit millions d'euros, une fondation aura du mal à remplir sa mission. (Une dotation de 8 millions rapporte environ 250 000€ par an. La moitié est consommée par les salaires et charges de personnel, il reste 120 000€ pour toute son action ce qui est un minimum)
- En revanche, **une fondation abritée signifie qu'elle n'a pas de personnalité morale.** Elle n'est pas autonome sur les plans administratifs et juridiques. La fondation abritée ne peut pas avoir son propre personnel et ses missions doivent être parfaitement alignées avec celles de la fondation « abritante ». Elle est en quelque sorte « sous tutelle ».
- En outre, si la fondation pour les Harkis voulait **sortir du champ strictement mémoriel** des Harkis pour conduire des actions sociales (bourses d'études et de recherche, structures pour les aînés,...) ou élargir son périmètre à d'autres combattants, « enfants de la France », elle ne pourrait pas car cela n'entrerait pas dans les objectifs de la FMGA.
- Précisons que **la FMGA fait un travail remarquable** et attache un grand intérêt à l'Histoire des Harkis. La préférence d'une fondation autonome pour les Harkis n'est pas liée à la qualité de la fondation abritante quelle qu'elle soit, *a fortiori* la FMGA. On estime simplement que **l'ampleur de la mission et la reconnaissance due aux Harkis, et aux autres combattants pour la France, justifient une fondation autonome** reconnue d'utilité publique.

B- Ce qui fait consensus

1-Ne pas se limiter aux Harkis stricto sensu.

Même si les actions de la fondation pourraient se focaliser dans un premier temps sur les Harkis avant de s'étendre à d'autres anciens combattants d'Algérie et de l'ancienne Union française, il apparaît important pour ce groupe de ne pas limiter le périmètre de la fondation aux seuls harkis pour plusieurs raisons :

- parce qu'il y a une filiation avec les combattants de l'armée d'Afrique, ses Zouaves, ses Spahis et ses Tirailleurs algériens ou marocains.
- parce que les harkis sont aussi des enfants d'hommes qui se sont battus sous le drapeau français durant les guerres de 1914-18, de 1939-45, d'Indochine.
- parce que les supplétifs indochinois comme les Harkis ont également cru en la parole de la France et comme eux ils ont été abandonnés à la fin de la guerre. Et comme pour les Harkis, ceux qui purent se réfugier en France, ont été accueillis dans des conditions indignes.

2-Voir plus large que le champ historique

- Bien évidemment une des missions centrales de la fondation sera de rechercher et diffuser par tous les moyens et auprès de tous les publics, la **vérité l'historique** sur l'engagement des Harkis, leur diversité et la complexité du contexte politique, social et culturel.
- Bien sûr, le repérage, la **conservation et la mise à disposition des archives** sera un objectif majeur pour faciliter les recherches empêcher leur disparition. Une politique d'ensemble

ambitieuse est indispensable et urgente. Cela suppose évidemment de poursuivre la constitution d'archives orales en recueillant des récits de vies et témoignages.

- Naturellement, le **soutien aux actions en direction de l'enseignement** (intervention de témoins, **création d'outils pédagogiques, formation des enseignants**), fera partie de ses missions.
- Logiquement, la future fondation devra construire et **développer des synergies et coopérations avec les autres structures** concernées par l'histoire des Harkis et autres combattants (ONAC-VG, Mémorial du camp de Rivesaltes, Maison d'Ongles, FMGA-CMT, projet de Sainte Livrade, UBFT, Maginot, Souvenir Français, Secours de France, ANPI, etc.)
- Il va sans dire également que la fondation doit être **une ressource pour les projets locaux d'associations** (colloques, stèles, expositions, préservation de lieux de mémoire, etc)
- Il est clair également qu'une des missions de la Fondation sera de **contribuer à des relations apaisées et un respect mutuel entre l'Algérie et la France** grâce au partage d'une histoire objective et en initiant des coopérations et des échanges sur des projets culturels ou de recherche.

En réalité les **missions classiques d'une fondation à vocation mémorielle sont connues**. Il n'est pas nécessaire de les rappeler ici sous forme « d'inventaire à la Prévert ». Elles ont été listées dans le rapport comme dans la note d'AJIR d'octobre 2024 même si ce n'est jamais exhaustif. (cf extrait joint)

Mais cette fondation doit aussi pouvoir promouvoir, soutenir ou conduire **des projets culturels, sociaux ou de recherche** sur des facettes de la culture d'origine en partenariat avec des associations ou des universités.

De même, il est important que la future fondation puisse intervenir sur les conséquences de l'arrachement à la terre natale et sur la transmission intergénérationnelle **des traumatismes**. En favorisant des recherches sur ce champ de la psycho-généalogie et de la résilience mais aussi en facilitant la mise en place de groupes de paroles avec des psychothérapeutes confirmés. Boris Cyrulnik et Denis Peschanski ont d'ailleurs donné un accord de principe pour faire partie du conseil scientifique. C'est un sujet important. Ces traumatismes de guerre ont conduit de nombreuses personnes vers des souffrances psychiques ou l'alcoolisme voire parfois, hélas, vers le suicide. Le silence des pères a produit des traumas, souvent refoulés mais non sans conséquences aujourd'hui encore.

La Fondation doit également **pouvoir intervenir dans le champ social** en étant par exemple force de propositions pour la prise en charge des aînés isolés ou dépendants. Cela peut se traduire par des projets de résidences seniors avec du personnel connaissant la culture et la langue de nos anciens. Cela pourrait être aussi du soutien à des actions de parrainage de jeunes pour compenser le handicap du manque de réseau.

Cependant, il paraît important de rappeler que **certains objectifs ou certains thèmes doivent rester du domaine d'action des associations** (réparation financière des préjudices, actions locales

mémorielles, manifestations culturelles ou culturelle, revendications politiques, etc.) ce qui n'exclut pas dans certains cas un soutien de la Fondation.

3-Poursuivre des missions à la suite de la CNIH et l'ONACVG

La CNIH a été créée en avril 2022 pour une durée de quatre ans. Elle devrait donc logiquement disparaître en avril 2026 à moins qu'elle ne soit prolongée pour tenir compte de l'arrêt de la CEDH. Certaines de ses actions (prix littéraire François Meyer, identification et analyse des structures où des Harkis ont été hébergés,...) devront logiquement être poursuivies par la future Fondation.

De même, l'ONACVG a pour vocation de s'occuper des anciens combattants, pas de leurs petits-enfants. La Fondation pourra aider dans des cas exceptionnels (bourses d'études ou prêts sans intérêt pour des études supérieures coûteuses par exemple,...)

2- RECOMMANDATIONS :

- 1- Nous souhaitons une **décision rapide de la Madame la Ministre** sur la volonté du Gouvernement de lancer ou non l'étape de préfiguration d'une fondation, autonome ou abritée, notre préférence étant une fondation autonome pour les motifs présentés ci-dessus.

Si oui, cela suppose :

- 2- **Mettre en place un groupe de travail technique** avec des critères objectifs de compétence ou expérience (point développé plus haut), avec des moyens pour travailler et une lettre de mission précisant le résultat attendu et le calendrier.
- 3- Cela implique de **lancer la recherche de fonds** avec la mise à disposition ou le recrutement d'une personne ayant des compétences en communication (réalisation de plaquettes, conception de sites et blogs, communication sur les réseaux sociaux) des relations avec la presse et une expérience en financements participatifs (crowdfunding).
- 4- Nous proposons d'**étudier la possibilité d'utiliser pour cela le Fonds de dotation pour la mémoire des Harkis** qui a le mérite d'exister et dont le nom est parlant. Il conviendrait le cas échéant d'ouvrir et renouveler son conseil d'administration.
- 5- Il vous a également été suggéré d'étudier **la piste d'une fondation de coopération universitaire** qui a l'avantage de pouvoir être mise en œuvre rapidement. Certes elle ne peut pas, contrairement à une fondation autonome, couvrir tous les champs évoqués mais elle peut permettre de commencer rapidement à travailler sur des axes culturels ou de recherche historique.
- 6- Si la solution d'une fondation autonome a notre préférence pour les motifs exposés, il serait possible et souhaitable de **mutualiser avec la Fondation de la mémoire de la guerre d'Algérie un centre de ressources** (salle de documentation, achats de livres, bibliothécaire) et des salles de réunion. Il serait donc opportun et **pertinent que les deux fondations soient dans les mêmes locaux.**

Rappel : Extrait de la note d'octobre 2024 rédigée par AJIR et le FMH

A- Objectifs et actions

Comme pour toute fondation, ses principaux champs d'intervention seront de :

- ✓ Rechercher, rassembler, conserver, mettre à disposition l'ensemble des archives concernant ces citoyens français à l'histoire singulière. Aujourd'hui les archives sont dispersées dans plusieurs ministères : Armées, Anciens Combattants, Intérieur, affaires sociales, Justice, agriculture, (l'ONF gérant les hameaux de forestage). Et la conservation de toutes ces archives n'est pas toujours garantie.
- ✓ Recueillir, enregistrer et conserver les témoignages de harkis et autres membres de forces supplétives et de leurs familles,
- ✓ Approfondir et diffuser des éléments de connaissance dûment documentés notamment sur les harkis, sur les supplétifs indochinois, les tirailleurs sénégalais ou l'armée d'Afrique. Cela se fera par l'accompagnement des travaux en faveur d'étudiants, de chercheurs, d'historiens en collaboration avec différents partenaires comme la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, le Mémorial du camp de Rivesaltes, le CDHA, l'ONAC, etc.
- ✓ Encourager la réalisation de mémoires et thèses universitaires par des bourses et des prix, soutenir la publication de livres, co-produire des documentaires, soutenir des projets de films ou de séries, concevoir et réaliser des expositions, organiser des colloques et cycles de conférences.
- ✓ Intervenir en formation continue des enseignants, en accord avec l'éducation nationale, participer à la formation d'intervenants bénévoles dans les collèges et lycées et produire des supports pédagogiques
- ✓ Soutenir financièrement des projets culturels et artistiques en lien avec le but de la fondation
- ✓ Soutenir les projets mémoriels locaux (préservation de sites emblématiques, stèles, parcours de mémoire, ...)

La fondation recherchera des partenariats avec la fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie et le mémorial du camp de Rivesaltes car ces institutions seront complémentaires ainsi qu'avec des universités.

La Fondation poursuivra des actions engagées par la CNIH (prix Général Meyer, étude de lieux et structures où ont vécu des familles de Harkis ou supplétifs indochinois) et **complétera le travail de recueil de témoignages amorcé par l'ONACVG**, le Mémorial de Rivesaltes ou des associations.

